

—que l'expérience a mûri de bonne heure et qui a tenu bon? Aucun avantage pour lui. Il serait, cependant, inexact de dire que le bill ne comporte rien pour lui. Il comporte une peine pour lui. Il sera appelé à fournir sa contribution au bénéfice de son concitoyen qui a dépensé au delà de ses moyens et qui a dû faire faillite. Cependant, il y a quelque chose à dire, quoique l'argument soit loin d'être convaincant, en faveur de l'idée qu'une mesure de cette nature s'applique à la population agricole. Cette collectivité a été bien plus éprouvée que la population des grands centres et des villes. Elle a été privée des dons de la nature, et l'industrie agricole constitue la base de toute notre structure économique. Il y a lieu de se montrer généreux à l'égard des cultivateurs parce qu'il en résulte un avantage ultime et d'ordre plus général pour tout le pays. Mais même en ce qui regarde cette classe de notre population, je crois qu'il est préférable de s'abstenir de le faire. A mon avis, le processus naturel des concordats entre débiteur et créancier accomplit le travail nécessaire et l'accomplira par tout le Dominion. Cependant, je le répète, l'idée d'appliquer la mesure aux cultivateurs peut se défendre. Quoi qu'il en soit, si nous allons jusque là et pas plus loin, je sais que dans des milliers de cas, nous nous mettrons le nez dans les affaires de particuliers qui n'ont pas besoin d'aide du tout et qu'il n'y aurait pas lieu d'aider, même s'ils avaient besoin de l'être. Voici où je veux en venir: Nous assisterons le cultivateur, propriétaire d'une section hypothéquée pour le double de sa valeur, mais qui possède trois ou quatre autres sections libres de toute dette. En toute bonté, nous irons trouver cet homme et lui dirons: Nous allons diminuer votre dette sur cette section à 80 p. 100 de sa valeur et l'Etat remboursera 50 p. 100 des pertes qui en résulteront. Nous redoutons si peu les dettes! Nous sommes si peu liés par les anciens principes qui ont fait puissante la race Anglo-Saxonne!

Mais, l'application de cette mesure aux propriétés de villes et de villages est absolument indéfendable. Un homme ne tire pas sa subsistance de sa maison. Il est vrai que l'hypothèque qui la grève peut être très élevée, mais qui sait quelles sont les autres propriétés qu'il peut posséder? Il peut être fort prospère. Le fait qu'il a hypothéqué sa maison au delà de sa valeur, n'est peut-être qu'une preuve de son extravagance. Il continuera à gagner sa vie, indépendamment de la grosse hypothèque qui grève sa maison. Pour quelle raison viendrions-nous au secours d'un homme qui se trouve dans cette situation-là? Les mêmes mesures du genre de celle-ci sont foncièrement mauvaises. Personne ne peut se rendre compte où elles

aboutiront. Autrement, nous connaîtrions l'avenir. Je n'espère pas—je voudrais bien pouvoir le faire,—le rejet de ce bill, mais je caresse sincèrement l'espoir de faire rayer de son texte la disposition la plus vilaine et la plus indéfendable, celle qui invite l'habitant des grands centres et des villes dont la maison est hypothéquée au delà de sa valeur à s'adresser au trésor fédéral et à sauver son immeuble aux dépens de son concitoyen. J'ai l'intention de proposer la radiation de tout ce qui a trait aux villes et aux grands centres et j'espère sincèrement que l'amendement sera adopté par cette chambre. Je n'ai pas le moindre doute que la proposition agréera au calme jugement du ministre. Il a dit, je le sais, qu'il ne voit pas l'amendement d'un bon œil. En comité, il ne nous a pas précisément dit pour quelle raison; il s'est servi d'expressions plutôt vagues à cet égard. Il n'aurait peut-être pas dû nous le dire. La seule raison qui pourrait le décider peut-être à combattre l'amendement, c'est qu'il a besoin de l'appui des représentants des divisions urbaines afin de faire adopter un nouveau plan d'assistance au bénéfice des débiteurs de la campagne. S'il en est ainsi, il s'agit d'organiser le scrutin parmi ses partisans afin de faire adopter la mesure. Un certain nombre des partisans du ministre disent: Nous insistons auprès du Gouvernement pour qu'il vienne en aide aux populations de la campagne, car les fonds proviennent du trésor public et cela ne signifie pas grand'chose". Les autres disent, d'autre part: "Nous ne consentirons pas à ce que vous obteniez quelque chose à moins que nous n'ayons aussi notre part. Nous ne craignons pas plus que vous d'accroître le chiffre de la dette publique." De sorte que le ministre des Finances est pris à la gorge. Je voudrais bien que l'amendement reçût quelque appui afin de faire voir qu'un fort courant de l'opinion publique au Canada se raccroche encore aux anciens principes, estime que les dettes ont encore la même signification tant pour les pays que pour les particuliers. Je propose donc, appuyé par l'honorable sénateur de Saltcoats (l'honorable M. Calder):

Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité des banques et du commerce, avec instruction de l'amender de nouveau comme suit: Par le retranchement des dispositions qui doivent être retranchées pour restreindre l'application du bill aux hypothèques sur les fermes et aux promesses de vente de terres.

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, je suis quelque peu désappointé que mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) ait jugé à propos de proposer à cette heure avancée que le bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce, au lieu de présenter son amendement sur la motion invitant la Chambre à voter